

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2023

PJLO OUVERTURE, MODERNISATION ET RESPONSABILITÉ DU CORPS JUDICIAIRE -
(N° 1441)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 113

présenté par
M. Didier Paris

ARTICLE 8

I. – Rédiger ainsi le début de l’alinéa 24 :

« 6 bis A Après le premier alinéa de l’article 46, il est inséré un ... (*le reste sans changement*) :

II. – En conséquence, à la première phrase de l’alinéa 25, après la référence :

« 4° bis »,

insérer les mots :

« de l’article 45 » ;

III. – En conséquence, à la deuxième phrase de l’alinéa 25, après la référence :

« 5° »

insérer les mots :

« du même article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'amélioration législative.

C'est l'article 46 de l'ordonnance statutaire qui prévoit le régime des sanctions. Il convient donc de déplacer cet alinéa relatif au sursis pouvant assortir la sanction prévue au 4° bis de l'article 45 à l'article 46.